

Sébastien Rajah,  
Co-président de l'Association Régionale  
des Enseignants de Langues Anciennes  
de l'Académie de Bordeaux.  
Université Michel de Montaigne  
Bordeaux III - U. F. R. des Lettres  
33607 Pessac.



A Bordeaux, le 1<sup>er</sup> Juillet 2013.

Objet : Soutien à la motion proposée par la Cnarela.

Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale,

C'est avec beaucoup d'inquiétude que nous découvrons la réforme des Capes de Lettres telle qu'elle se présente pour l'heure, et que nous voyons nos efforts pour le maintien d'un enseignement de qualité des Humanités régulièrement et systématiquement semble-t-il attaqués et dépourvus de toute substance non seulement dans notre propre Académie mais également au niveau national.

A l'heure où les entreprises reconnaissent et recherchent des qualités de pensée et de réflexion que ces études permettent, à l'heure où les concours des Grandes Écoles font une place de plus en plus grande, quel que soit leur domaine, aux étudiants ayant suivi un enseignement du latin ou du grec, à l'heure où les Universités anglaises, américaines ou même allemandes n'ont jamais autant formé de latinistes et d'hellénistes, bien loin de tout aménagement aux soi-disant lois du marché, à l'heure donc où le monde se complexifie et où l'on recherche des étudiants capables d'analyser intelligemment ces mutations, et où l'on se tourne à nouveau vers cette culture classique des Humanités dont la France a longtemps été le porte-étendard, nous ne pouvons que nous alarmer devant ce qui sonne comme un renoncement. Renoncement après les promesses laissées au cours des rencontres de janvier 2012, renoncement après les différents discours et rapports rappelant la place essentielle de ces cultures anciennes mais plus que jamais d'actualité, renoncement après les promesses de campagne d'un candidat devenu président et qui défendait place des Humanités et spécificité française face aux diktats de la finance internationale...

Nous défendons cette place des Humanités indispensables tant aux futurs spécialistes de littérature ou aux traducteurs qu'à tout citoyen éveillé, éclairé, conscient du Monde et de ses enjeux, ainsi qu'aux scientifiques et aux décideurs politiques et économiques de demain. Ce fondement de l'Éducation Nationale Française nous semble fortement remis en cause tant par vos annonces que par la réalité que nous vivons au quotidien dans nos établissements.

Nous refusons de renoncer à en comprendre les implications, *verius quam libentius*, ou de rester sans réactions devant ces bouleversements qui nous sont annoncés. Cette réforme du Capes de Lettres, nous condamne à ne plus voir notre spécificité reconnue que par le biais d'une option, et à un enfermement disciplinaire qui ne laisse pas de nous inquiéter quant à l'avenir des heures d'enseignement, en collège notamment : rien n'est plus semblable à un Capes de Lettres qu'un autre Capes de Lettres, aux yeux d'une administration qui nous a montré ces dernières années le peu d'attention qu'elle prêtait à la qualification réelle des enseignants de latin, n'hésitant pas à y affecter des enseignants de Lettres Modernes dont la formation ne peut être celle d'un enseignant de Langues Anciennes, quelles que soient leur motivation et leur envie.

Nous n'avons pu que remarquer l'étrange modification du Code de l'Éducation Nationale, votée en première lecture à l'Assemblée Nationale, et dont l'article 32 bis, qui met en avant l'objectif pour les élèves de recevoir dans « les collèges une formation secondaire accordée à la société de leur temps », oublie ce que l'ancien article posait comme objectif de la formation secondaire, à savoir de leur « donner une **culture** accordée à la société de leur temps ». Cette disparition d'un seul mot pourrait nous faire sourire si elle ne nous apparaissait pas le signe d'un changement inquiétant de perspective, celui qui conduit à former des travailleurs disciplinés plutôt que des citoyens éclairés et acteurs de leur vie publique.

Dans notre Académie, les conséquences de ces orientations se font cruellement sentir : de nombreux postes ne seront pas pourvus, mettant en danger le travail mené pendant des années, au mépris de toute logique pédagogique ( ainsi au Lycée Laure Gatet de Périgueux (24), ou au collège de Soulac-sur-mer,(33) etc...). D'autres postes sont attribués à des enseignants dont les bases culturelles en Langues Anciennes sont pour le moins floues (ainsi d'un établissement où les heures devraient être attribuées à la contractuelle en poste actuellement sur un poste de Lettres Modernes, et qui, sans juger ses compétences, a une Licence de Staps, ne lit pas le grec et n'a jamais porté un intérêt particulier aux cours de latin.) . Des fermetures de postes sont provisoirement réglées par des rapprochements géographiques aussi pénibles pour les enseignants qu'illogiques pédagogiquement ( au collège de Billère(64) le départ à la retraite d'un collègue a permis la suppression de son poste qui a été couplé avec celui du collège d'Arzacq). Le grec est menacé partout, tout est fait pour décourager les jeunes hellénistes de poursuivre leur apprentissage de cette langue dans les lycées, pour lesquels d'ailleurs le choix du maintien d'un cursus de latin ou de grec n'est plus une raison de dérogation, contrairement aux propres règles de l'Éducation Nationale stipulées dans le BO n° 3 du 20 janvier 2000, p. 124 . Enfin, nous ne pouvons que nous opposer à des mesures qui laissent toute latitude aux chefs d'établissements pour choisir de donner des heures ou pas à ce qui reste une option obligatoire nationale ( au collège du Grand Parc, à Bordeaux,(33) il semblerait que les heures de langues anciennes n'étant pas "fléchées" dans la DGH, ces 8 heures seraient par conséquent soumises au bon vouloir du chef d'établissement, qui a déjà signalé qu'il n'y aurait à la rentrée prochaine que 7h en tout pour les 3 niveaux, encore une fois au mépris des horaires légaux).

C'est pour toutes ces raisons que nous soutenons la motion déposée par la Cnarela, et demandons à ce que les représentants de son bureau soient rapidement et personnellement reçus par vous en audience.

Veillez croire, monsieur le Ministre à l'expression de notre respect et de notre dévouement à votre égard comme à l'égard des disciplines que nous professons.

Pour l'ARELABOR, son co-président,

Sébastien Rajah.